PARTICIPEZ AUX ACTIVITÉS DU

RQDS

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

23-24 OCTOBRE 2014
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD,
RÉGION DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

HÔTEL PLAZA VALLEYFIELD
40, AVENUE DU CENTENAIRE, SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QUÉBEC) J6S 3L6
TÉLÉPHONE : 450.373.1990 SANS FRAIS : 1.877.882.8818
SITE INTERNET : www.plazavalleyfield.com

PRÉSENTATION DE LA RÉGION VISITÉE
FORCES ET AVANCÉES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

PERSONNES RESSOURCES

Monsieur Yves Daoust | Président de la Conférence régionale des élus (CRÉ)
Monsieur Paul Viau | Préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville et membre de la Commission de développement social
Monsieur Jean Hogue | Directeur général de la Conférence régionale des élus (CRÉ)
Madame Jacinthe Demers | Présidente de la Commission de développement social
Madame Nathalie Chiasson | Coordonnatrice du développement social et l'équipe de conseillers(ères) en développement social de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION

1ère partie de la présentation

Avec une ambiance musicale de Samajam, Messieurs Yves Daoust, président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) et Paul Viau, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville et membre de la Commission de développement social font leur entrée. D'emblée, M. Daoust informe que la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est composée de cinq Municipalités régionales de comté (MRC), soit Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges ainsi que des territoires autochtones de Kahnawake et d'Akwesasne. Avec 429 342 habitants, la région représente 5,3 % de la population du Québec. M. Daoust mentionne qu'au fil des ans, les personnes de la région ont appris à travailler ensemble, notamment en raison du projet concerté de promotion touristique présent dans 3 MRC et il veut que ça continue dans cette direction.

Le changement de structure régionale en 2004 (référence à la création des Conférences régionales des élus) a favorisé la concertation de la région et ce fut une chance en or d'avoir 3 CRÉ en Montérégie avec des budgets conséquents pour les actions régionales. Cette situation a permis de travailler ensemble en proximité. M. Daoust précise que la CRÉ est un organisme de concertation et que le gouvernement n'a pas le moyen de s'en priver. L'abolition de cette instance régionale ne répondrait pas aux besoins des milieux et des régions du Québec.

M. Viau assure qu'il y a des retombées financières et humaines importantes pour la CRÉ par le développement social – la valeur est là. La valeur ajoutée du développement social se traduit par le fait que 3 des 5 MRC ont déjà une politique de développement social qui favorise une participation citoyenne. C'est gage de succès.

Le développement social touche à tout, par exemple des ententes portant sur l'immigration, la réussite éducative et sociale, la solidarité et l'inclusion sociale, les aînés, l'économie sociale, les saines habitudes de vie, etc. Le milieu municipal participe également (ex. Plan

d'intervention pour les personnes handicapées) et désire être intégré plus activement dans le développement social, à une participation citoyenne active. Les acteurs du milieu doivent apprendre à collaborer avec les élus et à ne pas toujours demander un soutien financier, mais plutôt demander aux élus ce qu'ils peuvent faire pour leurs projets. Il ne faut pas oublier que les élus sont sensibles à la charge citoyenne et au développement social. Ils peuvent par exemple endosser des projets, donner des appuis, fournir un réseau de contacts.

Avec une diminution de la densité de la population et un grand territoire, la démarche doit se faire par une approche intégrée au municipal dans les divers dossiers, dont le transport, la vie démocratique, le logement, etc. – d'où l'importance de se doter d'une politique. M. Viau précise qu'il faut faire attention au dédoublement en regard des sphères urbaines ou rurales. Au final, la vision commune émane d'une culture inclusive à l'apport des citoyens.

2e partie de la présentation

Mme Demers, présidente de la Commission de développement social, informe que les priorités sont données au développement social et au développement des collectivités ainsi qu'au soutien des projets. Dans la région, la valeur ajoutée est que le développement social est intégré à la structure de la CRÉ et facilite la proximité des élus. On favorise la vision du développement social : des partenariats intersectoriels et transversaux.

L'approche territoriale intégrée place la participation citoyenne aux niveaux régional et local. Cela permet de respecter les responsabilités de chacun qui s'insèrent en intersectorialité dans un meilleur arrimage et une cohérence accrue. Il y a aussi l'implication des élus et aussi des acteurs socioéconomiques. La CRÉ est donc un lieu idéal pour se rassembler et se concerter.

Après toutes ces années, le monde adhère à la nouvelle gouvernance qui représente le dynamisme, la synergie et le mouvement d'équipe dans le but de donner une mélodie commune à la région. C'est très symbolique aujourd'hui avec Samajam ☺ . C'est une belle force qui s'est maintenue, malgré les changements depuis 2008 et l'évolution dans le temps. Il y a eu une constance dans le dynamisme régional grâce à la Commission de développement social qui a permis de se donner une vision commune. Il faut regarder ce que chacun et chacune peut apporter et partager pour concourir au bien commun et favoriser un meilleur accès à l'ensemble des services. Et même dans le travail ensemble, il y a un respect des particularités territoriales. Le Guide de la Gouvernance en développement social de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est une innovation!

M. Daoust précise, en faisant référence au tableau de la gouvernance en développement social de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, que le mot clé est le partenariat à tous les niveaux : entre les secteurs aux paliers local, territorial et régional. Chacun est indépendant et en même temps interrelié. Deux termes primordiaux : Cohésion territoriale et Cohérence régionale.

L'approche territoriale intégrée (A.T.I.) fait en sorte que l'on dépasse ce que l'on peut faire seul chacun de son côté. Malgré des difficultés à rallier les élus municipaux à la démarche, il y a eu l'analyse de différentes avenues comme le développement de la main-d'œuvre, le développement local, etc. Les acteurs des six secteurs fondamentaux ont été mis à contribution dans le modèle de gouvernance en développement social : municipal (MRC), développement local (CLD), développement de l'employabilité (CLÉ), développement communautaire (CDC), santé (CSSS) et éducation (CS).

Pour terminer, M. Daoust réitère le besoin des instances des CRÉ comme lieu de concertation. Il mentionne que la région est à une étape charnière, c'est-à-dire que ses acteurs dépassent présentement la notion monétaire et se concentrent davantage sur le fait que les gens sont en train d'apprendre à travailler ensemble. L'abolition de la CRÉ n'a pas sa raison d'être avec l'essor qu'elle a su insuffler au développement social dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

⇒ QUESTIONS DU PUBLIC

DE M. JUDE BROUSSEAU DE LA CRÉ CÔTE-NORD

1- Mme Demers, quels sont les 3 défis que vous avez vécus dans cette démarche?

Mme Demers mentionne d'une part, l'implantation de la Commission de développement social; ensuite le changement, soit le manque de stabilité des gens; et d'autre part, le fait de s'approprier les concepts de l'A.T.I.

2- M. Daoust, quels ont été les facteurs qui vous ont permis de vous impliquer même si vous n'étiez pas convaincu à la base?

Après une participation à plusieurs démarches donc deux forums en développement social, M. Daoust mentionne qu'il a appris à écouter et à maîtriser ce secteur d'activités. Quant à monsieur Viau, Préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville, ce dernier indique qu'après une demande de M. Clément Bergeron, il a accepté d'être représentant à la Commission de développement social et toute cette démarche est devenue très importante, porteuse de sens. À la Commission, il y a toujours consensus et c'est grâce aux échanges.

M. Hogue est le nouveau directeur à la CRÉ depuis mai dernier. Il reconnaît que le secteur du développement social est tricoté serré : les partenaires se connaissent, l'équipe est engagée, les gens témoignent des réalisations et l'activité des déjeuners thématiques du président ouverte à tous et toutes. Tous ces facteurs créent mouvement et vie dans la région.

<u>3e partie de la présentation</u>

Mme Chiasson, coordonnatrice du développement social depuis 2013, mentionne que la CRÉ travaille au déploiement du développement social et la Commission permet réellement des actions intégrées, concertées et cohérentes. L'importance portée à l'équipe du développement social à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent permet le développement régional. Avec plus de 60 projets financés en développement social, « c'est de la musique à nos oreilles! »

Sous forme d'une animation spontanée, cinq des sept conseillers en développement social présente leur mandat spécifique. En ordre, les conseillers présents sont : M. Louis-André Lussier, conseiller en économie sociale et en égalité des chances; Mme Véronica Pérez, conseillère en immigration; Mme Annie Lasnier, conseillère à l'intégration en saines habitudes de vie; Mme Kassandra Rochefort, conseillère à la solidarité; et M. Clément Bergeron, conseiller aux politiques de développement social.